



Chambre d'Agriculture du Nord-Pas de Calais
 Vanessa Hucke - Autoclave
 Service Diversification
 56 avenue Roger Salengro
 62051 St Laurent Blangy cedex

Jeudi 25 mai 2023

Saint Laurent Blangy
 ou lieu à définir

contact :

Vanessa Hucke - 03 62 61 42 33
vanessa.hucke@npdc.chambagri.fr

Aide au remplacement : Vous pouvez bénéficier sous conditions d'une prise en charge partielle du coût de votre remplacement, prenez contact avec votre Service de Remplacement pour plus d'informations

Crédit d'impôt : Les chefs d'entreprise au réel peuvent prétendre à un crédit d'impôt qui s'élève à 154,98€ pour 7h de formation. Ce crédit d'impôt est plafonné à 40 heures. **Vous pouvez donc obtenir en crédit d'impôt le double du montant de la formation ! N'hésitez plus !**

Pour valider l'inscription un contrat sera envoyé par courrier aux participants avant leur entrée en formation.

Il est impératif de renvoyer le bulletin d'inscription et le règlement par chèque avant le 5 mai 2023.

Le nom des intervenants, des formateurs, dates et le lieu sont donnés à titre indicatif. Une attestation de fin de formation est remise aux participants à l'issue de la formation.



www.hautsdefrance.chambre-agriculture.fr



PROAGRI
 POUR VOUS. AUJOURD'HUI. ET DEMAIN

FORMATION

La stérilisation est- ce pour moi ?
Méthodes et fonctionnement

JEUDI 25 MAI 2023

DE 9 h à 17h
St Laurent Blangy
(ou à déterminer)



www.hautsdefrance.chambre-agriculture.fr



■ Objectifs

- ☒ Connaître le cadre réglementaire lié à la stérilisation
- ☒ Comprendre la stérilisation et connaître le fonctionnement d'un autoclave
- ☒ Connaître les équipements nécessaires
Savoir mettre en place les bonnes pratiques d'hygiène et les analyses réglementaires nécessaires
- ☒ S'interroger sur les coûts de fonctionnement et l'intérêt technico-économique



■ PUBLIC

- ☒ Exploitants (es) disposant d'un atelier de transformation et éventuellement d'un autoclave.



■ Tarif*

- ☒ **72€ pour les cotisants VIVEA** (chef d'exploitation, conjoint collaborateur, cotisant solidaire, aide familial).
- ☒ **245€ pour les non cotisants VIVEA** (salariés agricole et autres statuts) Vous êtes salarié agricole? Une part des frais d'inscription peut être prise en charge par OCAPIAT. Dans ce cas, vous devez impérativement faire une demande de prise en charge auprès de leurs services AVANT l'inscription de votre salarié et AVANT le début de la formation (03.28.52.91.20).



■ Intervenant

- ☒ Yves ARNAUD, CFPPA & ENILV d'Aurillac

*Repas en sus



■ Programme

- ☒ Présentation des points à maîtriser pour une stérilisation efficace
 - La stérilisation et les barèmes de stérilisation
 - Les facteurs intervenant dans la mise en place d'un barème
 - La validation des barèmes
- ☒ Présentation des points à maîtriser pour la conduite d'un autoclave et le suivi des produits stérilisés
 - Les facteurs de choix d'un autoclave
 - Les cycles de fonctionnement de l'autoclave
 - Les autocontrôles et les documents d'enregistrement
 - La traçabilité et l'étiquetage des produits
 - Les erreurs à éviter
- ☒ La faisabilité économique de mon projet :
 - Les coûts d'investissement et de fonctionnement
 - La rentabilité de la stérilisation

Réponse impérative avant le 5 mai

LA STÉRILISATION EST-CE POUR MOI? (SERVICE DIVERSIFICATION)

Nom : Prénom :

Adresse :

Tél. : Mail :

N° SIRET :

Nom de l'exploitation : Date et lieu de naissance :

Eligible VIVEA Salarié agricole Autre

Participera à la formation et joint un chèque à l'ordre de l'agent comptable de la Chambre d'agriculture du Nord-Pas de Calais

72€ pour les cotisants VIVEA 245€ pour les non cotisants VIVEA

signature

(NB: L'inscription ne peut se faire qu'au nom d'une personne physique. Si c'est le conjoint, salarié du chef d'exploitation qui participe à la formation, l'inscription devra bien être faite au nom du conjoint, avec le montant de participation correspondant. Les personnes en situation de handicap ou à besoin particulier sont invitées à nous contacter afin d'étudier ensemble la possibilité de suivre la formation).